

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 22 JANVIER 2021

## RELEVÉ DE DECISIONS

Date de la convocation 15 janvier 2021	L' an 2021 et le 22 janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle communale sise 19, Le Boulevard et non en son lieu habituel de séance, la mairie, pour des raisons sanitaires liées à la pandémie en cours, sous la présidence de MILLERIOUX Chantal, Maire
Date d'affichage 15 janvier 2021	
<b>Nombres de membre</b>	Présents : Mme MILLERIOUX Chantal, Maire, Mme CAURO Morgane, Mme CHARRUYER Muriel, M. CHÊNE Cédric, Mme COËNT Marie-Claude, M.MIGEON Dany (arrivé à 19H25), M. MITTEAU Sébastien, Mme PELVILLAIN Nadine, M. RAIMBAULT Jean-Paul, Mme TYRREL Julie
Afférents au Conseil municipal : 11	
En exercice : 11	
Présents : 10 Votants : 11	
	Absents : M.SOBOUL Jean-Pierre ayant donné pouvoir à Mme PELVILLAIN Nadine
	Madame CAURO Morgane a été désignée secrétaire.

Il est procédé à l'appel nominal des conseillers municipaux et à l'approbation du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2020.

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont ensuite examinées.

### **1 - Dossier sécurisation des abords de l'école**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve le projet de sécurisation des abords de l'école comportant notamment l'installation de barrières « spéciale école », une signalisation visuelle percutante, un aménagement stationnement minute, un marquage au sol et accepte le descriptif – estimatif établi par l'Agence CIT (Cher Ingénierie Territoire) sollicitée par la commune pour la réalisation de cette opération pour un montant de 6 925 € HT.

Pour financer cet investissement, le Conseil municipal sollicite une subvention de l'Etat (DETR) à hauteur de 50% et une subvention du Conseil Départemental à hauteur de 30%.

Le Conseil Municipal établit le plan de financement comme suit :

Fonds propres : 1386 €, Subvention DETR (50%) : 3462 €, subvention Département (30%) : 2077€  
**total HT : 6925 €**

Le Conseil Municipal décide de solliciter les entreprises COLAS, SIGNALÉTIQUE LACROIX, AXIROUTE pour la réalisation de cette opération.

## **2 – Programme éclairage public : présentation étude SDE 18 sur la rénovation de l'éclairage public**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal approuve l'étude présentée à la demande de la commune par le SDE 18 d'un montant total de 8 537,13 € pour la rénovation de l'éclairage public prévoyant le remplacement des lanternes fluo et sodium par des lanternes LED sur l'éclairage public des hameaux « Les Testards » (6 points lumineux), « Boucard » (4 points lumineux), « Les Farges » (6 points lumineux avec une extension), « chemin vert, le bourg » ( 4 points lumineux).

## **3 – Mises aux normes de l'armoire électrique de la salle des fêtes**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide de solliciter les entreprises BOUTON – VAILLY ELECTRIC – K. CASTAGNIE pour l'établissement de devis concernant la mise aux normes de l'armoire électrique de la salle des fêtes suite aux prescriptions notifiées par la commission de sécurité et l'installation de prises électriques en extérieur de la salle des fêtes pour faciliter l'organisation du marché saisonnier. La commission « Bâtiments » étudiera le dossier.

## **4 - Débat d'Orientation Budgétaire 2021**

Le Conseil Municipal débat des investissements et projets 2021 à inscrire au budget : sécurisation des abords de l'école, numérotation/adressage des hameaux et lieux dits, rénovation de l'éclairage public hameaux « Les Testards », « Boucard », « Les Farges », « Chemin Vert » ( le bourg), et les restes à réaliser programme Ad'Ap.

Il est proposé d'étudier divers projets : aménagements points détente et information dans les hameaux, réaménagement du fleurissement avenue Edgard Hubert, sécurisation de la RD89 en traversée de l'agglomération, état des lieux de la voirie communale, problème d'évacuation eau pluviale CR « Les Farges », achat d'un barnum pour faciliter l'organisation des animations notamment le marché saisonnier, étude achat terrain pour créer un parking école, réfection des peintures des sanitaires de la salle communale suite aux travaux de plomberie de la mise aux normes programme Ad'Ap.

Les commissions Animation/Culture, Environnement, Bâtiments, Voirie se réuniront pour étudier ces propositions.

Le Conseil Municipal est favorable à l'installation d'un panneau STOP dans le bourg sur la RD 89.

Sur proposition et présentation de l'application « Panneau Pocket » par une Conseillère Municipale, le Conseil Municipal est favorable à la mise en œuvre de l'application « Panneau Pocket » destinée à communiquer les alertes et les informations concernant la commune (coût d'abonnement annuel de 130€ à Panneau Pocket pour les communes adhérentes à l'Association des Maires Ruraux). Il est évoqué qu'une application similaire gratuite serait intégrée à l'offre du prestataire informatique des logiciels métiers de la mairie. Une démarche auprès du prestataire sera entreprise.

## **5 – Suppression du poste d'adjoint administratif 20.50/35è**

Suite à la création du poste d'Adjoint Administratif Principal 2è classe à 24/35è pour tenir compte de l'augmentation du temps de travail de la secrétaire de mairie, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote la suppression de l'emploi d'adjoint administratif principal 2è classe à temps non complet 20.50/35è.

## **6 – Point sur les dossiers en cours**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de supprimer la régie pour l'encaissement des redevances afférentes à la confection des photocopies instituée par délibération du Conseil Municipal le 13 février 1981.

Suite à la délibération du Conseil Municipal du 13 novembre 2020 approuvant la saisine de principe de l'EPFLI FONCIER CŒUR DE France, le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

- D'habiliter le Maire à solliciter l'intervention de l'Etablissement Public Foncier Local Interdépartemental Foncier Cœur de France ( EPFLI Foncier Cœur de France) dans le cadre du projet de création d'un espace public en centre bourg, nécessitant l'acquisition des biens situés à LE NOYER ainsi cadastrés : section AB n°108 lieudit « 2 Allée du Presbytère » d'une contenance de 435m<sup>2</sup> ; section AB n°109 lieudit « LE BOURG » d'une contenance de 139m<sup>2</sup>.
- D'habiliter l'EPFLI Foncier Cœur de France à négocier l'acquisition des biens immobiliers ci-dessus désignés en deçà du seuil de consultation de la Direction de l'Immobilier de l'Etat ; d'autoriser le représentant de l'EPFLI, après accord écrit du Maire à qui le Conseil donne délégation expresse pour ce faire, à signer tous documents et avant-contrats ainsi que le ou les acte(s) authentique(s) de vente ;
- D'approuver les modalités du portage foncier par l'EPFLI Foncier Cœur de France, d'une durée prévisionnelle de 5 ans, selon remboursement par annuités constantes ;
- D'autoriser le Maire à signer la convention de portage foncier à passer avec l'EPFLI Foncier Cœur de France ;
- D'habiliter l'EPFLI Foncier Cœur de France à engager la procédure d'expropriation en cas d'échec des négociations amiables, s'il juge opportun d'y recourir ;
- D'approuver le principe de la mise à disposition des biens au profit de la Commune en cas de besoin et autoriser le maire à signer la convention correspondante ;
- D'une façon générale, d'approuver les conditions du mandat confié à l'EPFLI Foncier Cœur de France dans le cadre de cette opération ;
- D'autoriser le Maire à signer l'acte d'acquisition des biens par la Commune aux conditions contractuelles à l'issue du portage foncier le cas échéant, ainsi que tous actes rendus nécessaires à la réalisation de cette opération.

Le Conseil Municipal prend connaissance des tableaux de remboursement estimatif et prévisionnel de portage établis par l'EPFLI Foncier Cœur de France sur un coût prévisionnel à 30 600€ et à 40 600€.

## **7 – Point sur le litige du chemin rural des Farges**

Concernant le litige sur le chemin rural des « Farges », lecture est donnée des courriers adressés par l'avocat de la Commune en date du 23 novembre 2020 relayant le courrier de l'avocat de l'autre Partie par lequel ce dernier indique que « Compte tenu de la mauvaise foi

patente de votre cliente, Madame SROUSSI propose de retirer les poteaux afin d'éviter que ce différent ne se cristallise. Votre cliente serait elle d'accord pour mettre fin à ce pan du litige dans ces conditions ? ». Le Conseil Municipal vote sur cette proposition : 4 voix Pour, 6 voix Contre, 1 Abstention.

Considérant le non aboutissement de la procédure de bornage à frais partagés, pourtant initié par Mme SROUSSI représentée par son avocat, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide (9 voix Pour, 1 voix Contre, 1 Abstention) de réaliser à ses frais le bornage du chemin rural des « Farges » Parcelles section B n°503-504-505-506.

## **8 – Planning des réunions de travail des commissions**

Le planning des réunions de travail des commissions est établi comme suit :

Commission Bâtiments – le 13 février – 11H - salle communale 19 Le Boulevard

Commissions Animation/culture et Environnement – 23 février – 16H30 - salle communale

Commission Voirie – 20 mars – 10H - mairie

Commission Finances – 23 mars – 17 H – mairie

Monsieur Raimbault, Adjoint à la voirie fait le point sur les travaux de voirie réalisés en 2020.

## **Questions diverses**

Monsieur Raimbault délégué au Syndicat Intercommunal AEP Val de Loire Pays Fort fait le compte rendu de la réunion du 15 décembre 2020 à laquelle il a assisté. Il indique, qu'ont été présentés lors de cette réunion le problème lié aux impayés ,l'étude patrimoniale du syndicat, l'importance des travaux à réaliser concernant le patrimoine du syndicat, l'augmentation de la redevance liée à ces travaux.

Présentation est faite du Bulletin d'Informations Municipales qui sera distribué par les Elus.